



## CRA 07 INFO COMMISSAIRE au RESULTAT (RES)

Suite aux diverses anomalies vues dans Freg concernant l'inscription des arbitres ( notamment arbitre non validé par la CRA et ou CCA, arbitre de club mis en PJU, Licencié FFV sans qualification, DC non désigné par CCA.....), La CRA 07 souhaite vous apporter des précisions sur la saisie arbitrage dans FREG, qui doit être utilisé pour toute épreuve inscrite au calendrier de la FFvoile.

( ver août 2017 )

|   |
|---|
| <b>1) - Inscriptions des arbitres dans FREG</b>   |
| - généralités<br>- Sur une épreuve, seuls <b>les arbitres qui ont été validés par la CRA et ou CCA</b> ( utilisation du système fédéral de désignation des arbitres) devraient figurer dans FREG quelque soit la qualification de l'arbitre (Président Comite de course, Jury, Jaugeur.....)  |
| <b>- Qui doit-on inscrire</b>   |
| - Les règles de la FFvoile précise, que pour les épreuves de grade 5 C et 5 B, la présence d'un Président de Jury n'est pas obligatoire, il en résulte que pour ces épreuves, en l'absence d'un PJU présent et validé par la CRA, il suffit d'indiquer le nom du PCC validé par la CRA.<br>- Si utilisation des RIR, inscrire l'arbitre organisateur selon sa qualification ou fonction ( AC) et le RES |
| - Pour les épreuves à partir de 5 A, il faut donc un Président de CC et de JURY validé par la CRA et ou CCA à partir de grade 4.  |
| - Le pavé dans FREG pour l'édition des résultats n'est pas valable pour les 5C et 5B, point remonté à la CCA.   |
| - La fonction arbitre de club permet d'être PCC pour un grade 5 C et sur un 5 B avec dérogation de la CRA, mais uniquement dans son club. L'AC devant avoir utilisé le système fédéral de désignation des arbitres et avoir été validé par la CRA.  |
| La Fonction Directeur de course ( DC ex PRO) ou DCAL ( Directeur de course au large)<br>- Cette fonction n'est attribuée que par la CCA pour certaines épreuves, en l'absence de désignation par cette structure, il n'y a pas à inscrire de DC ou de DCAL.   |
| <b>2) - Envoi des résultats</b>   |
| - Pour l'inscription des arbitres et pour l'envoi des résultats, Freg n'assure aucun contrôle.  |
|   |
| Pour plus d'information vous pouvez consulter le site ligue 07, en page Arbitrer - Info Club , vous trouverez un résumé :   |
| - des obligations arbitrages pour les clubs<br>- de la fonction Arbitre de Club   |
|   |